
A remettre au secrétariat du centre avec le dossier

Acceptation du règlement intérieur



Le fait d'inscrire un enfant dans un des temps d'accueils périscolaire et de loisirs de la commune de Plan de la Tour implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition antérieure.

Il s'applique à compter du 29 Juillet 2021.

Mr-Mme
Responsable légal de l'enfant

A

Le, / /

Signature des parents :